



LE GRAND CHALON AGGLOMÉRATION



PORTRAIT

Type de collectivité :
Communauté d'Agglomération

Population :
113 746 habitants

Région :
Bourgogne-Franche-Comté

Département :
Saône-et-Loire (71)

Superficie :
438 km²

Niveau actuel du label :
Cit'ergie, 51 %, 2019

Site internet :
www.legrandchalon.fr

3.3.3 Étude globale de ruissellement

Objectif

Adapter le territoire aux impacts du changement climatique. Aménager pour prévenir les inondations, grâce à une étude, à l'évaluation des travaux, et à un fonds d'aide aux travaux des communes.

Présentation de l'action

Le Grand Chalons Agglomération mène une action très volontaire pour prévenir les inondations. Entre 2014 et 2016, trois fortes inondations successives ont poussé les élus à rechercher des solutions au-delà du champ de compétences initial (eaux pluviales urbaines depuis 2012 et Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations depuis 2018).

Une étude a été lancée en 2017. Elle a identifié l'origine des phénomènes de ruissellement et propose à chaque commune des solutions personnalisées, telles que des aménagements ou des changements de pratiques d'occupation des sols.

Ainsi, en 2018, des propositions de travaux, d'un montant total de 20 millions €, ont été identifiées et localisées suivant une palette de solutions allant des actions d'hydraulique douce (zones enherbées, haies...) à des aménagements plus conséquents (restauration de cours d'eau, bassins de rétention...).



Thème

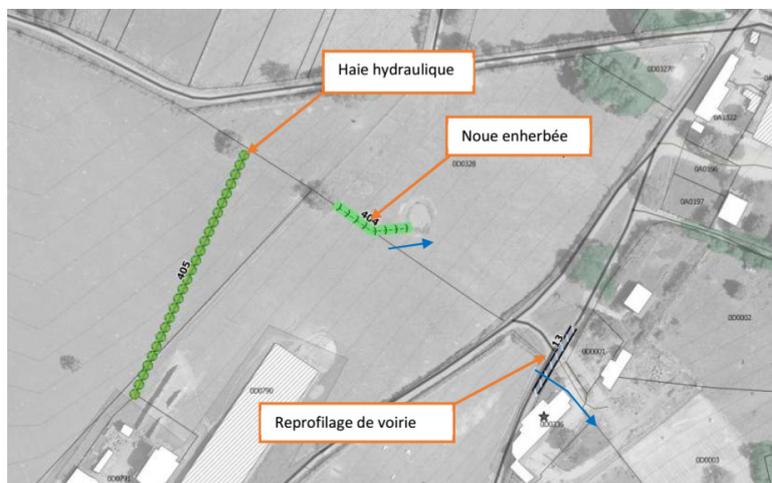
Eau, forêts et espaces verts ;
Biodiversité ;
Partenariat et coopération ;
Urbanisme et aménagement

Type

Accompagnement ;
Aménagement ;
Étude, financement

Cible

Acteurs publics (collectivités,
administrations)



Description de l'action

Une étude a été initiée dès 2016 sur le secteur le plus sinistré par les inondations, en collaboration avec la DREAL. L'étude a été étendue en 2017 à l'ensemble de l'agglomération. Sur les 51 communes de l'agglomération, 49 d'entre elles sont concernées par les phénomènes de ruissellement d'origines agricole, viticole et urbaine, et sur lesquelles 178 désordres ont été recensés et analysés.

Les désordres ont été cartographiés sur l'ensemble du territoire, et classés suivant 6 catégories : ruissellement de versants viticoles ou de versants ruraux (non viticoles), inondation par débordement de ruisseaux en zones urbaines, de ruisseaux ruraux, de rivière ou de réseau.

La palette de solutions présentée vise à réduire à la source du ruissellement (et de l'érosion), freiner et guider l'hydraulique sur le parcours, écrêter les volumes par stockage amont, augmenter la capacité d'ouvrages de franchissement ou d'expansion de crue par reméandrage de cours d'eau, protéger de manière rapprochée des zones vulnérables, ou protéger la ressource en eau (polluants et matières en suspension).

Pour soutenir la réalisation des travaux de 2018, élaborés sur la base de ces solutions, le Grand Chalon a créé un fonds d'aide aux communes de 400 000 €. Sollicités, la Région et le Département apportent également un appui à hauteur de 300 000 € chacun sur 2 ans.



Résultats

- Montant total des travaux identifiés : 20 millions €
- Fin 2019, 1,1 million € de travaux engagés sur 15 communes



Investissement et financement

- Étude : 400 000 €, financée à 50 % par la collectivité
- Fonds d'aide aux communes : 400 000 € (Le Grand Chalon) + 300 000 € sur 2 ans (Région) + 300 000 € sur 2 ans (Département)



Facteurs de réussite

- Mobilisation des élus
- Restitution à l'échelle communale
- Réflexion à l'échelle du territoire
- Fonds destiné aux communes, créé à l'échelle de l'agglomération, complété par le Département et la Région



Moyens humains mobilisés

- Prestataire extérieur pour l'étude



Déroulement de l'action

- 2014 - 2016 : série d'inondations, prise de conscience des élus de la nécessité de travailler à l'échelle du territoire
- 2017 : lancement de l'étude
- 2018 : propositions de travaux, création du fonds d'aide aux communes
- 2019 : engagement des premiers travaux

VOIR AUSSI 

